



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
16 juin 2000  
Français  
Original: anglais

**Assemblée générale**  
**Cinquante-quatrième session**  
Point 50 de l'ordre du jour  
**La situation en Afghanistan et ses conséquences**  
**pour la paix et la sécurité internationales**

**Conseil de sécurité**  
**Cinquante-cinquième année**

## **La situation en Afghanistan et ses conséquences** **pour la paix et la sécurité internationales**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis conformément au paragraphe 31 de la résolution 54/189 A de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1999, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui rendre compte des progrès de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan tous les trois mois durant sa cinquante-quatrième session. Il décrit l'évolution de la situation en Afghanistan depuis la publication de mon premier rapport trimestriel en date du 10 mars 2000 (A/54/791-S/2000/205) et est également destiné au Conseil de sécurité qui a demandé à être tenu régulièrement informé des principaux faits nouveaux intervenus dans le pays.

#### **II. Évolution récente de la situation en Afghanistan**

##### **A. Activités de mon Représentant personnel et de la Mission spéciale**

###### **Entretiens avec les parties afghanes**

2. Durant la période considérée, M. Francesc Vendrell, mon Représentant personnel, qui est également chef de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, a effectué trois visites en Afghanistan. Il s'est entretenu à deux reprises avec le Ministre des affaires étrangères des Taliban, M. Wakil Ahmad Mutawakkil, d'abord à Kaboul le 13 avril, puis à Kandahar le 25 mai. Il a également rencontré à Kandahar le 27 avril le Gouverneur de la province, le mollah Mohammad Hassan Rahmani, et le Vice-Ministre des affaires étrangères, le mollah Abdul Jalil Akhund. Le 28 mai, M. Vendrell a reçu le Vice-Ministre des affaires étrangères Jalil, qui était de passage, au bureau de la Mission spéciale à Islamabad. Par ailleurs, il s'est rendu à Douchanbé le 19 avril pour y tenir des entretiens avec le commandant Ahmad Shah Massoud, le hajj Abdul Qadir, ancien Gouverneur de la province de Nangarhar, et le commandant chiite Sayid

Hussain Anwari, chef du Harakat-e-Islami. Mon Représentant personnel a également rencontré en mai d'autres dirigeants du Front uni, dont M. Mohammad Karim Khalili du Hezb-e-Wahdat, le général Abdul Rashid Dostum du Jombesh-e-Melli-ye Islami-ye Afghanistan et M. Ismail Khan, ancien Gouverneur d'Herat. De nouveaux pourparlers avec le Front uni et des représentants de haut niveau des Taliban ont eu lieu en marge de la réunion de l'Organisation de la Conférence islamique tenue à Djedda au début du mois de mai.

3. Lors de ses entretiens, mon Représentant personnel a informé les parties de la teneur des débats qui ont eu lieu lors des consultations officieuses et réunions du Conseil de sécurité ainsi que du contenu de la déclaration du Président adoptée par le Conseil de sécurité le 7 avril 2000 (S/PRST/2000/12). Ce faisant, il a souligné que le Conseil était profondément préoccupé par les informations selon lesquelles les deux parties au conflit se préparaient à reprendre des hostilités de grande envergure et par les conséquences que cela pourrait avoir s'il n'était pas tenu compte des préoccupations du Conseil de sécurité. Bien qu'aucune des parties n'ait pris d'engagement ferme, elles ont toutes deux déclaré que toute intervention militaire éventuelle de leur part aurait un caractère purement défensif.

4. Les autres problèmes évoqués par mon Représentant personnel étaient les suivants : suggestions quant à la structure éventuelle d'un processus de paix sous les auspices de l'ONU; mise en place d'un gouvernement à large participation, multiethnique et pleinement représentatif et rôle du mollah Mohammad Omar au sein d'un tel gouvernement; relations des deux parties avec les puissances étrangères, notamment le Pakistan, la République islamique d'Iran, les Républiques d'Asie centrale, la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique; exigences formulées par le Conseil de sécurité qui demandait, au paragraphe 2 de sa résolution 1267 (1999), que les Taliban remettent sans plus tarder Osama bin Laden aux autorités compétentes ainsi que le problème plus large du terrorisme et, plus précisément, les allégations touchant l'existence de camps d'entraînement de militants étrangers dans des zones tenues par les Taliban; ingérence incessante de pays tiers dans les affaires de l'Afghanistan et présence d'étrangers dans les rangs des forces armées des Taliban; questions liées à la production et au commerce

de stupéfiants; conséquences de l'évasion d'Ismail Khan d'une prison de Kandahar; relations entre les divers dirigeants de l'Alliance du nord, notamment Massoud, Dostum et Malik; et vues des deux parties belligérantes concernant la convocation d'une *loya jirgah* (grande assemblée traditionnelle) comme l'avaient préconisé les tierces parties afghanes non belligérantes notamment lors des réunions de Rome et de Chypre.

5. En réponse, les deux parties ont rappelé leurs positions bien connues, exposées dans mon précédent rapport (A/54/791-S/2000/205, par. 4 et 5), concernant la mise en place d'un gouvernement largement représentatif et le rôle qui reviendrait au mollah Omar au sein d'un tel gouvernement. Elles se sont toutes deux amèrement plaintes des ingérences extérieures incessantes à l'appui de l'autre partie. Tout en reconnaissant la présence sur leur territoire d'étrangers qui avaient participé au jihad contre l'ex-Union soviétique, les Taliban ont nié l'existence de camps d'entraînement sur leur sol et réaffirmé qu'ils condamnaient le terrorisme et qu'ils étaient disposés à entretenir des relations amicales avec les gouvernements de tous les pays voisins. S'agissant d'Osama bin Laden, ils ont maintenu que M. bin Laden s'était établi en Afghanistan alors que le pays était sous le contrôle du régime précédent, qu'il avait joué un rôle de premier plan dans le jihad et que les traditions afghanes d'hospitalité leur interdisaient de remettre M. bin Laden aux autorités compétentes contre sa volonté. Si M. bin Laden se refusait à partir de son plein gré, solution que les Taliban encourageraient comme ils l'ont affirmé récemment, les Taliban ont une nouvelle fois proposé qu'il soit jugé en Afghanistan par un tribunal composé d'oulémas venant d'Afghanistan, d'Arabie saoudite et d'un pays islamique tiers.

6. Par ailleurs, les Taliban ont rappelé à mon Représentant personnel que la production et le trafic de drogues illicites étaient un problème chronique en Afghanistan, et ils se sont déclarés prêts à en éliminer progressivement la production, comme le préconisait le mollah Omar, à condition que la communauté internationale accepte d'engager les ressources matérielles requises pour promouvoir des cultures de remplacement.

7. M. Vendrell a demandé aux parties de ne pas prendre la population civile pour cible lors des combats, le Conseil de sécurité ayant condamné tout récemment cette pratique dans la déclaration faite par

son président le 7 avril 2000 (S/PRST/2000/12), et il a examiné les problèmes liés à la libération des prisonniers politiques et prisonniers de guerre. Il a également évoqué avec les Taliban les allégations faisant état de violations graves des droits de l'homme et les informations indiquant que les fonctionnaires de sexe féminin auraient été licenciés, ainsi que des questions plus générales concernant les femmes.

8. Pour ce qui est du licenciement de fonctionnaires, le Ministre des affaires étrangères des Taliban a expliqué qu'en raison de difficultés financières, les Taliban avaient été contraints de supprimer un grand nombre de postes dans la fonction publique et que cette mesure avait fatalement eu des répercussions négatives sur les femmes, qui continuaient de recevoir leur traitement sans travailler. En effet, il convient peut-être de rappeler que, la communauté internationale ayant protesté énergiquement contre le licenciement massif de femmes dans la fonction publique peu après la prise de Kaboul par les Taliban, les employés de sexe féminin avaient pu continuer à percevoir leur salaire sans être autorisées à travailler.

9. Mon Représentant personnel s'est rendu à Rome les 12 et 13 juin pour y rencontrer l'ancien Roi d'Afghanistan, Zahir Shah, ainsi que des membres de son entourage, et s'entretenir avec de hauts fonctionnaires italiens. Mon Représentant personnel a également tenu de nombreuses réunions au Pakistan, en Arabie saoudite et en République islamique d'Iran avec des personnalités afghanes indépendantes qui étaient, pour la plupart, favorables à la convocation d'une *loya jirgah*.

#### **Autres activités, notamment contacts avec les gouvernements intéressés**

10. À l'invitation du Gouvernement de la République populaire de Chine, mon Représentant personnel a effectué une visite officielle les 13, 14 et 15 mars à Beijing, où il a tenu des consultations avec le Vice-Ministre des affaires étrangères, Wang Guangya, et d'autres hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères. Il s'est également rendu à Achgabat du 16 au 18 avril, où il avait été invité par le Gouvernement turkmène. Pendant son séjour, M. Vendrell s'est entretenu avec le Président turkmène, M. Saparmurat Niyasov, et le Ministre des affaires étrangères, M. Boris Shikhmuradov. Les Gouvernements chinois et turkmène ont tous deux réitéré leur neutralité à l'égard de l'Afghanistan et leur volonté d'apporter leur soutien à l'Organisation des Nations

Unies dans ses efforts de paix. Le Gouvernement turkmène a également réaffirmé qu'il était prêt à faciliter les contacts entre les parties belligérantes afghanes et à accueillir de nouvelles séries de pourparlers intra-afghans.

11. En réponse à l'invitation du Gouvernement indien, mon Représentant personnel s'est rendu du 2 au 5 mai à New Delhi, où il a été reçu par le Ministre des affaires extérieures, M. Jaswant Singh, et où il s'est longuement entretenu avec le Secrétaire aux affaires étrangères, M. Lalit Man Singh, ainsi qu'avec d'autres hauts fonctionnaires du Cabinet du Premier Ministre et du Ministère des affaires extérieures. Depuis son arrivée à Islamabad, M. Vendrell avait tenu des consultations intensives avec des représentants du Gouvernement pakistanais, notamment le Ministre des affaires étrangères, M. Abdul Sattar, le Secrétaire aux affaires étrangères, M. Inam-ul-Haque, et d'autres hauts fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères, ainsi qu'avec le Directeur général de l'Agence du renseignement interservices (ISI), le général de corps d'armée Mahmud Ahmed. Il a également eu de longs entretiens avec des représentants du Gouvernement iranien au cours des pourparlers placés sous l'égide de l'Organisation de la Conférence islamique à Djedda et de sa visite ultérieure à Téhéran au milieu du mois de mai, notamment avec le Vice-Ministre des affaires étrangères pour les affaires juridiques et internationales, M. Mohammad Javad Zarif, et le Vice-Ministre des affaires étrangères pour l'Asie et l'Océanie, M. Mohsen Aminzadeh. M. Vendrell a rencontré le 26 mai le Sous-Secrétaire d'État aux affaires politiques des États-Unis, M. Thomas Pickering, lors de la visite de ce dernier au Pakistan. Les questions abordées au cours de ces rencontres concernaient notamment la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la sécurité régionale et internationale, les perspectives de paix, les moyens de parvenir à un règlement durable, le rôle de l'Organisation des Nations Unies, notamment du Conseil de sécurité ainsi que d'autres organisations et mécanismes internationaux, le terrorisme et le trafic des drogues.

12. Entre-temps, la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan a renforcé sa présence dans la région avec l'ouverture de son bureau de liaison à Téhéran, placé sous la direction du Chef adjoint de la Mission spéciale, et avec la nomination de l'un de ses spécialistes des affaires politiques à la tête de son bureau à Kaboul.

### **Activités du Groupe des affaires civiles**

13. Le Groupe des affaires civiles de la Mission spéciale a poursuivi son déploiement en Afghanistan. Ses bureaux à Faizabad, actuellement tenus par le Front uni, ainsi que ceux d'Herat, de Kaboul et de Kandahar sont désormais opérationnels et un bureau devrait ouvrir prochainement à Jalalabad. Les Taliban ont jusqu'à présent refusé d'autoriser l'ouverture d'un bureau dans la ville de Mazer-e-Sharif, dans le nord du pays, où la situation est tendue. En attendant la mise en place d'une structure plus permanente, le Groupe des affaires civiles s'efforcera de se rendre périodiquement dans la région.

14. Avec l'arrivée récente d'un autre spécialiste des affaires civiles, le Groupe compte désormais six spécialistes des affaires civiles et un coordonnateur. Il faut espérer que cinq autres spécialistes viendront renforcer les effectifs de ce groupe avant la fin de l'année, ce qui porterait leur nombre total à deux par bureau en Afghanistan.

15. Le Groupe des affaires civiles a commencé à nouer des relations étroites avec les Afghans, en particulier avec les autorités régionales et provinciales, notamment l'appareil judiciaire, les chefs traditionnels tels que les notables tribaux et les éléments de la société civile qui existent encore après 20 ans de troubles. Étant donné l'organisation traditionnellement peu structurée de l'État afghan et, partant, l'autonomie de nombreuses autorités régionales, chaque bureau des affaires civiles devra s'adapter à la situation régnant dans chaque localité. Comme le Groupe s'efforcera d'user de la persuasion plutôt que de la dénonciation pour s'attaquer au problème des droits de l'homme et prévenir les violations futures, il faudra que ses membres tiennent compte des traditions et coutumes locales dans leurs contacts avec les Afghans.

## **B. Évolution de la situation politique**

### **Pourparlers organisés par l'Organisation de la Conférence islamique à Djedda**

16. Comme je l'ai mentionné dans mon rapport précédent, une initiative diplomatique a été lancée en février par le Président de la République islamique d'Iran, Sayyed Mohammad Khatami, en sa qualité de Président de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI). Cette initiative a abouti à l'organisation à Djedda du 7 au 9 mars 2000 d'une première série de pour-

parlers, auxquels mon Représentant personnel a participé en tant qu'observateur. Bien que la réunion n'ait pas produit de résultats concrets, les deux factions belligérantes ont accepté de participer à une nouvelle série de pourparlers indirects après la période du pèlerinage à La Mecque.

17. La deuxième série de pourparlers indirects entre les deux factions belligérantes a eu lieu à Djedda du 8 au 10 mai, et mon Représentant personnel y a de nouveau participé en tant qu'observateur. Les pourparlers se sont déroulés une fois de plus sous la présidence du Vice-Ministre iranien des affaires étrangères Zarif. La délégation des Taliban était dirigée par le Ministre de l'éducation, le mollah Amir Khan Muttaqi, et celle du Front uni était dirigée par M. Abdullah, Ministre par intérim des affaires étrangères de l'État islamique d'Afghanistan. Les pourparlers ont abouti à un accord relatif à un échange complet de prisonniers de guerre entre les deux parties, qui se ferait par l'intermédiaire du Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Une équipe spéciale comprenant des représentants de la République islamique d'Iran, du Pakistan, de la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et du secrétariat de l'OCI a été établie afin de faciliter l'application de l'accord. Les deux parties sont également convenues de respecter leurs engagements existants de ne pas prendre pour cible la population civile et de permettre le passage sans entrave des convois humanitaires destinés à la population civile des deux côtés des lignes de front. À mon grand regret, l'accord relatif à l'échange de prisonniers n'a pas été appliqué jusqu'à présent. Toutefois, les indications récentes selon lesquelles il pourrait y avoir des progrès sur cette question sont encourageantes.

### **Évolution de la situation parmi les factions afghanes**

18. Au début du mois de mars, la Mission spéciale a reçu des informations selon lesquelles les deux généraux ouzbeks, Dostum et Malik, s'étaient rencontrés à Mashhad, une ville dans l'est de l'Iran, et avaient décidé d'oublier leurs divergences du passé et de réunifier leur parti. Cet événement a été suivi peu de temps après par une réunion qui aurait eu lieu dans la ville ouzbèke de Termez entre le général Dostum et le commandant Massoud afin d'examiner la relance d'une alliance militaire contre les Taliban.

19. Le 26 mars, l'ancien Gouverneur de Herat, Ismaïl Khan, qui était prisonnier des Taliban depuis sa capture

en 1997, s'est échappé d'une prison de Kandahar en compagnie de deux autres commandants principaux du Front uni. Les forces de sécurité des Taliban, qui étaient à la recherche des fugitifs, ont pénétré à trois reprises dans les locaux des Nations Unies à Kandahar, ce qui a entraîné leur fermeture temporaire. L'ONU a repris ses activités vers la mi-avril après que le Coordonnateur pour les affaires humanitaires eut reçu des excuses et des assurances des autorités taliban renouvelant leur engagement envers le Mémoire d'accord conclu en 1999.

20. Le Gouverneur de la province de Kunduz nommé par les Taliban, Aref Khan, a été tué par balle dans la ville pakistanaise de Peshawar le 4 avril. Au cours d'un autre incident quelques jours plus tard, un ancien commandant des moudjahidin, Muhammad Siddiquillah, a été abattu dans la même ville. Dans les deux cas, les coupables se sont enfuis et n'ont pas été appréhendés ou identifiés jusqu'à présent par les forces de l'ordre pakistanaises.

#### **Autres faits nouveaux**

21. Le Président des États-Unis Bill Clinton s'est rendu en Inde, au Bangladesh et au Pakistan vers la fin du mois de mars. Les questions qui ont été examinées avec les dirigeants pakistanais comprenaient notamment le terrorisme et la présence continue en Afghanistan d'Osama bin Laden. Le chef de l'exécutif pakistanais, le général Pervez Musharraf, a réitéré qu'il était prêt à soulever ces questions auprès des plus hautes autorités des Taliban, y compris le mollah Omar. Ces questions, ainsi que d'autres concernant la paix et les droits de l'homme en Afghanistan, ont fait l'objet d'entretiens supplémentaires entre le Pakistan et les États-Unis, notamment au cours de la visite du Sous-Secrétaire d'État Pickering à Islamabad à la fin du mois de mai. Pendant son séjour à Islamabad, M. Pickering a rencontré le Vice-Ministre des affaires étrangères des Taliban, le mollah Abdul Jalil, auquel il a réitéré les préoccupations susmentionnées.

22. Vers la mi-avril, les Présidents du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan se sont réunis à Tachkent pour examiner la situation en matière de sécurité dans la région. Les quatre Présidents ont signé un accord sur des mesures conjointes pour lutter contre le terrorisme et contre l'extrémisme politique, religieux et autre ainsi que le crime organisé international, dont l'Afghanistan était considéré comme la source. Pour sa part, la Fédération de Russie a exprimé

sa préoccupation croissante au sujet de l'appui qui serait fourni par les Taliban aux rebelles tchéchènes qui se trouvent en Afghanistan. Le 22 mai, les observations faites par un porte-parole du Président russe n'ont pas exclu la possibilité d'«attaques préventives» contre les bases présumées des rebelles tchéchènes en Afghanistan. Les accusations concernant l'appui qui serait fourni par les Taliban aux rebelles tchéchènes ainsi que les commentaires du porte-parole ont été vigoureusement rejetés par le mollah Omar, qui a déclaré que les pays qui aideraient la Fédération de Russie à commettre de tels actes seraient tenus pour responsables des conséquences. Au milieu des tensions croissantes, les hauts dirigeants de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, du Kazakhstan, du Kirghizistan, de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan se sont réunis le 24 mai à Minsk pour signer des accords renforçant un traité de sécurité collective de la Communauté d'États indépendants signé à Tachkent en 1992. Ces accords, qui définissaient les conditions pour une assistance militaire mutuelle, constituaient une réaction face à «de nouvelles menaces non traditionnelles, comme le terrorisme et l'extrémisme».

23. Le 1er juin, les Taliban ont présenté une protestation à la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, adressée au Secrétaire général, contre l'Ouzbékistan, en affirmant que des avions de ce pays avaient violé l'espace aérien afghan à trois reprises les 30 et 31 mai. L'accusation a immédiatement été rejetée par l'Ouzbékistan.

24. Des informations, venant ajouter une autre source de préoccupations aux problèmes existants concernant l'Afghanistan, ont indiqué que Jumaboi Namangani, un dissident ouzbek, avait traversé début mai la frontière entre le Tadjikistan et le nord de l'Afghanistan, un territoire contrôlé par les Taliban, avec ses militants armés. Une émission de radio officielle des Taliban a décrit ces accusations comme étant sans fondement, étant donné qu'un tel acte ne serait pas conforme à leurs principes de politique étrangère. Il y a également eu des informations continues concernant la participation d'Arabes, de Tchétchènes, de Pakistanais, de Ouïgours et d'autres étrangers à la guerre civile afghane aux côtés des Taliban. Les Taliban ont également rejeté ces allégations.

25. Selon certaines informations, la République islamique d'Iran et les Taliban auraient signé un accord de coopération en vue de la surveillance conjointe de leur frontière commune pour lutter contre le trafic illicite

des drogues. Les autorités iraniennes contactées par la Mission spéciale ont reconnu avoir rencontré une délégation des Taliban à Mashhad, mais elles ont nié qu'un accord ait été signé dans ce domaine. Néanmoins, l'amélioration des relations est également indiquée par le fait que la République islamique d'Iran a envoyé plusieurs missions dans les zones contrôlées par les Taliban ces derniers mois.

26. Le Gouvernement pakistanais a pris des mesures pour fermer le marché de Bara et d'autres marchés similaires, où l'on trouvait des marchandises importées en contrebande de l'Afghanistan, afin de permettre la collecte d'impôts et de droits de douane sur ces biens. Les commerçants, pour la plupart des Pachtoune vivant des deux côtés de la frontière commune, ont réagi en organisant une grève de deux jours à la fin du mois d'avril, ce qui a forcé les autorités à leur accorder une période de grâce de 90 jours avant l'entrée en vigueur des mesures. S'il est appliqué, ce plan affectera la source la plus importante de revenus pour les Taliban.

27. Vers la mi-mai, le Ministre de l'intérieur des Taliban, le mollah Abdur Razzaq, a effectué une visite officielle à Islamabad, où il a eu des entretiens avec les autorités pakistanaises sur l'extradition des criminels, le terrorisme, le trafic des drogues et l'Accord sur le commerce de transit de l'Afghanistan. Sur cette dernière question, les deux parties ont décidé que 30 articles, tels que les téléviseurs et les magnétoscopes, seraient éliminés de la liste des importations (c'est-à-dire la liste des biens qui peuvent être importés hors taxe en Afghanistan) pour éviter l'exportation en contrebande de ces biens vers le Pakistan.

28. Pendant sa visite à Islamabad en mai, le Ministre des affaires étrangères de la Jamahiriya arabe libyenne, Abdul Rahman Mohammed Shalgam, a eu des entretiens avec plusieurs dirigeants afghans, notamment le Vice-Ministre des affaires étrangères des Taliban, le mollah Jalil. Le Ministre libyen a présenté aux Afghans l'«idée» de son pays pour promouvoir la paix en Afghanistan en envoyant à Kandahar un groupe d'intellectuels islamiques pour communiquer avec le mollah Omar.

29. Le chef de l'exécutif pakistanais Musharraf a effectué une visite officielle à Achgabat en mai afin de rencontrer le Président turkmène Niyazov. Au cours de leur rencontre, les deux dirigeants ont examiné des plans visant à établir des liens par oléoduc, route et chemin de fer entre les deux pays, via l'Afghanistan,

ainsi que la promotion du rétablissement de la paix en Afghanistan.

#### **Activités du groupe « six plus deux » et du « groupe des 21 »**

30. À la suite d'une décision prise par le groupe informel « six plus deux » à la fin de février, une Réunion technique sur les drogues provenant d'Afghanistan s'est tenue à Vienne du 8 au 10 mai 2000 sous les auspices du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID). On trouvera plus loin, au paragraphe 51, des informations supplémentaires sur cette réunion.

31. Dans la région, conformément à un accord conclu avec les représentants des gouvernements membres du groupe « six plus deux » en vue de tenir des réunions périodiques convoquées par mon Représentant personnel, une première réunion du groupe « six plus deux » s'est tenue à Islamabad le 22 mai. Le 30 mai, mon Représentant personnel a convoqué une réunion d'un groupe plus large de gouvernements qui exercent une influence en Afghanistan, le « groupe des 21 », en invitant des représentants de ces gouvernements à Islamabad. Le « groupe des 21 », qui ne s'était pas réuni depuis juin 1998, comprend les pays suivants : Allemagne, Arabie saoudite, Chine, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Inde, Italie, Japon, Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Pakistan, Pays-Bas, République islamique d'Iran, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tadjikistan, Turkménistan et Turquie; ainsi que l'OCI.

#### **Activités des groupes afghans non belligérants**

32. Au cours de la période considérée, les personnes qui appuient l'initiative d'une *loya jirgah* sous la direction de l'ancien Roi Zahir Shah, connue sous le nom de processus de Rome, ont envoyé une délégation au Siège de l'Organisation des Nations Unies et à Washington pour expliquer leurs activités et demander un appui. Les membres de la délégation, qui ont été reçus au Siège par le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Danilo Türk, ont déclaré qu'ils enverraient bientôt des délégations similaires auprès des pays membres de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et du Pakistan ainsi que des factions belligérantes en Afghanistan. Un représentant d'une initiative parallèle appelée le processus de Chypre s'est également rendu à

New York pour expliquer les activités dans le cadre du processus.

### **C. Situation militaire**

33. Des combats d'intensité variable se sont poursuivis en Afghanistan pendant toute la période considérée. L'accalmie habituelle de l'hiver a pris fin le 10 mars, quand les forces des Taliban ont lancé une attaque contre les positions du Front uni à l'entrée nord du tunnel stratégique de Salang. Cette attaque a été repoussée.

34. Au cours de la première quinzaine de mars, le Front uni a progressivement repris un certain nombre de villes à Sar-e-Pul, dans le district de Sang Charak, dans la province de Jowzjan, et, le 18 mars, il a déclaré que le district se trouvait sous son contrôle. Au cours de la deuxième quinzaine de mars et au début du mois d'avril cependant, tout le district a été repris par les Taliban.

35. Le 13 mars, les forces des Taliban, qui essayaient apparemment de couper la route d'approvisionnement à l'est des lignes de front, ont attaqué des positions tenues par le Front uni dans le district de Burka, dans la province septentrionale de Baghlan. Cette attaque a été repoussée.

36. Entre le début du mois de mars et la fin du mois d'avril, les forces des Taliban ont lancé un certain nombre d'attaques contre Dara-e-Souf, dans la province de Samangan. Le Front uni a jusqu'ici été en mesure de défendre le secteur.

37. Le 13 avril, les forces locales du Front uni ont repris deux districts dans la province de Ghor – Saghar et Shahrak – dont la plus grande partie avait été conquise par les Taliban l'automne dernier. Les combats, qui se poursuivent, semblent avoir été accompagnés par des violations systématiques des droits de l'homme, la destruction de maisons par le feu et des opérations de nettoyage ethnique.

38. Durant toute la période considérée, les deux parties ont poursuivi leurs préparatifs en vue d'une offensive majeure organisée. Bien qu'elles aient reporté cette offensive à plusieurs reprises, de l'avis des observateurs, elles disposent désormais de la capacité militaire nécessaire pour la lancer. On pouvait d'ailleurs observer une concentration massive de forces sur les lignes de front tant au nord de Kaboul que dans les

provinces septentrionales de Kunduz et de Baghlan. Alors que la tension montait, les deux parties ont fréquemment échangé des tirs d'artillerie et lancé des attaques limitées pour gagner un territoire important sur le plan opérationnel. Le 7 avril, les forces des Taliban ont avancé de la vallée du Nejrab, au nord-est de Kaboul, dans une vallée voisine d'importance stratégique, mais elles n'ont pas réussi à tenir le terrain. Un certain nombre d'affrontements se sont produits entre le 15 et le 25 avril sur les lignes de front, tant à l'aéroport de Bagram au nord de Kaboul que dans la vallée du Ghorbandi au nord-ouest. Il y a également eu plusieurs accrochages entre les deux parties au tunnel de Salang à partir du 19 mai et à Kunduz à partir du 22.

39. En outre, on a observé une montée de la tension le long de la frontière entre l'Afghanistan et l'Ouzbékistan au cours de la première quinzaine de juin, quand les Taliban ont déployé des forces, principalement dans la ville d'Hairaton (province de Balkh), ostensiblement en réponse à la déclaration faite par la Fédération de Russie au sujet du lancement éventuel de frappes aériennes contre des camps d'entraînement de terroristes qui se trouveraient à l'intérieur de l'Afghanistan.

40. Des armes et d'autres matériels de guerre ont continué d'arriver en Afghanistan durant le printemps, donnant aux deux parties les moyens de lancer la grande offensive attendue pour le printemps. Il semblerait que de nombreux volontaires non afghans, provenant principalement d'écoles religieuses au Pakistan, se trouvent aux côtés des forces des Taliban.

## **III. Activités humanitaires et droits de l'homme**

### **A. Situation humanitaire**

41. Les organismes d'aide humanitaire des Nations Unies continuent à éprouver de grandes difficultés à atteindre les personnes qui ont besoin d'une aide de cette nature en raison du conflit et de la sécheresse. Les autorités ont imposé des restrictions aux déplacements du personnel des organismes à vocation humanitaire à cause de l'insécurité qui règne dans certaines régions. Depuis janvier, l'ONU n'a pas réussi à obtenir l'accord des autorités pour rouvrir le corridor d'assistance aux personnes déplacées qui se trouvent dans la vallée du Panjshir. L'accès aux communautés déplacées dans la

partie nord de la province d'Hazarajat soulève des difficultés analogues. L'ONU poursuit ses efforts avec les autorités au niveau le plus élevé pour résoudre ces difficultés, mais les progrès sont lents.

42. Comme indiqué plus haut, l'ONU a retiré son personnel et suspendu ses opérations dans le secteur de Kandahar le 28 mars à la suite de violations répétées des immunités de son personnel par les autorités. Des Taliban armés soi-disant à la recherche de prisonniers en fuite sont entrés de force dans des bureaux de l'ONU, où ils ont causé des dégâts et intimidé le personnel. Les opérations ont repris le 13 avril quand de hauts fonctionnaires des Taliban ont réaffirmé qu'ils s'engageaient à respecter les accords qu'ils avaient conclus, à coopérer pour assurer la sécurité du personnel de l'ONU, de ses biens et de ses locaux, et à respecter à l'avenir les immunités des Nations Unies.

### Rapatriement

43. Les Afghans ont bien réagi à un programme spécial lancé par le Gouvernement de la République islamique d'Iran et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés dans le but de régler le problème des réfugiés sans papiers se trouvant en République islamique d'Iran. Le Programme commun de rapatriement librement consenti offre pour la première fois aux Afghans sans papiers réfugiés en République islamique d'Iran le choix entre regagner leur foyer ou normaliser leur présence en Iran. Ceux qui optent pour le rapatriement librement consenti reçoivent une aide matérielle et la garantie de pouvoir rentrer en Afghanistan en toute sécurité et dans la dignité.

44. Les opérations de rapatriement à partir de la République islamique d'Iran ont commencé le 9 avril 2000. Au 25 mai, 21 convois organisés dans le cadre du programme avaient permis de rapatrier 21 678 réfugiés. En outre, 15 349 Afghans réfugiés au Pakistan sont également rentrés de leur propre gré en Afghanistan. Les opérations de rapatriement dans les districts du sud de l'Afghanistan ont toutefois été suspendues à cause de la sécheresse.

45. Le rapatriement des réfugiés afghans est un effort mené en collaboration par plusieurs organismes des Nations Unies et organisations non gouvernementales. L'Organisation internationale pour les migrations (OIM) assure les transports, tandis que le Programme alimentaire mondial (PAM) fournit des vivres, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et le Fonds

des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) des fournitures médicales, et Médecins sans frontières, Médecins du monde et le Comité international de secours des services médicaux. Le Programme d'action antimines de l'ONU pour l'Afghanistan organise des programmes de sensibilisation au danger des mines à l'intention des rapatriés.

### Sécheresse

46. L'Afghanistan souffre actuellement de la sécheresse la plus grave que le pays ait connue depuis 1971. Selon les premières évaluations, le sud-ouest du pays était la région la plus touchée, mais il est maintenant confirmé que tout le pays a été gravement touché et qu'une intervention à long terme de la communauté internationale sera nécessaire pour atténuer les effets de la sécheresse sur les groupes de population les plus vulnérables.

47. Les groupes les plus vulnérables sont les propriétaires de bétail, en particulier la population *kochi* nomade, et les exploitants agricoles qui cultivent le blé sur des terres non irriguées. Dans les zones les plus touchées par la sécheresse dans le sud du pays, le taux de mortalité du bétail est de l'ordre de 50 % à 60 %. Dans la majorité des zones non irriguées, 90 % des récoltes ont été perdues. Il ne pourra pas y avoir de récolte normale dans les zones non irriguées avant 2001, dans la mesure où la grande majorité des terres cultivées ne produisent qu'une seule récolte par an. Selon l'évaluation récente de la situation vivrière et des cultures effectuée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et le PAM, le déficit vivrier sera de l'ordre de 2,3 millions de tonnes, soit plus du double du chiffre de 1999.

48. La sécheresse vient à un moment où une grande partie de la population est déjà très vulnérable à cause des effets de la guerre et de la crise économique qui l'a accompagnée. De nombreuses personnes, en particulier dans les hauts plateaux du centre, ont dû vendre leurs biens ou s'endetter pour faire face à la baisse de la production vivrière en 1999. En plus, dans le centre et le nord du pays, les gens ont souffert du conflit et des déplacements de population qu'il a entraînés. La possibilité d'une reprise des combats et les effets que les déplacements de population dus à la guerre pourraient avoir sur des populations qui sont déjà touchées par la sécheresse sont de graves sources de préoccupation. Le HCR fournit une assistance technique aux autres organismes d'aide pour mettre au

point des scénarios éventuels de déplacements de population dans toute la région de l'Asie du Sud-Ouest et en particulier en Afghanistan.

49. Du fait qu'elles ne disposent ni d'économies ni de biens et qu'elles sont fortement tributaires de l'agriculture et de l'élevage, de nombreuses familles n'ont aucune ressource en réserve. Les différents ministères techniques du Gouvernement n'ont de présence véritable que dans un petit nombre de capitales provinciales. Il n'existe aucune structure gouvernementale capable d'aider les agriculteurs qui ne peuvent espérer la moindre récolte au cours des 12 mois à venir. L'afflux dans les zones urbaines de personnes venant de zones touchées par la sécheresse ne fait qu'exacerber les problèmes d'emploi.

50. Au début du mois de mai, le Coordonnateur des Nations Unies a présenté à la communauté des donateurs un appel intérimaire portant sur un montant de 1,8 million de dollars destiné à financer des apports immédiats pour atténuer les effets de la sécheresse. À la suite d'évaluations plus détaillées, cet appel a été complété par une stratégie visant à fournir une assistance par étapes jusqu'à la fin de juin 2001. Cette stratégie a pour éléments fondamentaux l'aide alimentaire et, pour stabiliser les populations *in situ*, la fourniture d'eau potable, la protection des moyens de subsistance et des mesures de santé préventive. L'ONU et ses partenaires cherchent à mobiliser quelque 67 millions de dollars pour financer ce programme au cours des 12 prochains mois.

### Stupéfiants

51. Ainsi qu'il est indiqué plus haut, à la suite d'une décision prise par le groupe « six plus deux » au mois de février, une réunion technique sur la question des stupéfiants en Afghanistan et ses incidences plus larges au niveau régional a été tenue à Vienne du 8 au 10 mai 2000 sous les auspices du PNUDCI. Les participants sont convenus de mesures pratiques à prendre pour accroître l'efficacité de la lutte menée contre la drogue en Afghanistan et dans la région. L'accent a été mis en particulier sur le cadre de programmation commune de l'ONU en Afghanistan qui permet de veiller à ce que l'assistance fournie réponde à l'objectif de l'élimination de la culture du pavot à opium.

52. Il vaut la peine de noter que les Taliban ont lancé une campagne d'éradication du pavot dans la province de Nangarhar en avril 2000. Quelque 80 hectares de

pavot à opium ont été détruits le long de la route de Torkham-Jalalabad, ainsi que 250 hectares dans le district de Shinwar. Si ces initiatives sont encourageantes, les résultats ont été insignifiants et sont plutôt symboliques. Le PNUDCI procède actuellement à son enquête annuelle sur la culture du pavot à opium en Afghanistan, dont les résultats devraient être publiés en septembre 2000.

### B. Droits de l'homme

53. La population afghane continue d'être mise à rude épreuve sur le plan des droits de l'homme. Le problème le plus important et le plus tenace tient à la guerre et aux facteurs qui la sous-tendent. Par ses effets indirects et cumulatifs, la guerre fait de nombreux morts et blessés et cause d'importants dommages. La corrélation entre conflit armé, sous-développement, pauvreté et droit à la santé n'est que trop évidente si l'on considère la morbidité et la mortalité infantiles. La diarrhée, maladie facile à éviter, est la principale cause des décès infantiles en Afghanistan; elle est responsable de 85 000 décès d'enfants par an. Par ailleurs, malgré quelques améliorations limitées, on constate toujours de graves atteintes aux droits fondamentaux des femmes et des jeunes filles, leur participation à la vie publique, notamment, étant soumise à des restrictions rigoureuses. Le renvoi de fonctionnaires gouvernementaux femmes est un autre exemple affligeant de violations éhontées de leurs droits.

54. Des décennies de guerre ont eu un effet dévastateur sur les moyens de survie de la population et sur les mécanismes qui lui permettaient traditionnellement de faire face. Une pauvreté croissante, l'insuffisance des services sociaux de base et les difficultés d'accès à ces services font que la grande majorité des Afghans ne jouissent pas de leurs droits fondamentaux les plus élémentaires. Il est manifeste que les personnes pauvres, vulnérables et marginalisées, qui dans la plupart des cas constituent un seul et même groupe, connaissent un formidable déficit sur le plan des droits de l'homme. Elles sont privées de droits fondamentaux tels que le droit à l'alimentation, à un logement adéquat, à la santé, à l'instruction et à des moyens d'existence. En outre, elles n'ont guère de voies de recours et sont pratiquement privées de la possibilité de participer à la prise de décisions qui peuvent avoir des conséquences pour elles. La sécheresse, qui s'aggrave et gagne du terrain, va sans doute exacerber une situa-

tion déjà précaire sur le plan des droits de l'homme. À moins que la communauté internationale et les autorités afghanes compétentes n'aient la volonté d'adopter des mesures plus résolues pour s'attaquer aux causes profondes de la pauvreté et investir des ressources dans des programmes visant à renforcer l'aptitude des pauvres à faire face, les problèmes auxquels se heurtent les Afghans sur le plan des droits de l'homme iront en s'aggravant.

55. Les effets immédiats et directs de la guerre sont aussi un sujet de préoccupation. Étant donné que la perspective d'une reprise des combats se dessine à l'horizon, il est à craindre que, comme d'habitude, les civils ne soient les premiers visés et qu'il ne soit porté atteinte à leurs droits. Depuis mon dernier rapport, qui remonte à mars, on constate que des zones qui sont de toute évidence résidentielles continuent d'être la cible de bombardements aveugles. Le bombardement de Taloqan, le 20 mai, par les autorités taliban, a entraîné la mort d'un agent humanitaire et de six de ses sept enfants. Malgré plusieurs interventions de la part du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Afghanistan, M. Kamal Hossain, les autorités taliban n'ont encore fourni aucune explication sur les raisons pour lesquelles elles ont arbitrairement arrêté et détenu sans l'avoir inculpé un agent humanitaire, le docteur Ayub, Directeur médical de l'organisation Shuhada, dans le district de Jaghory, qui est maintenant en détention depuis un an. Par ailleurs, les organismes d'aide humanitaire ont du mal à obtenir un accès sans entrave à tous les Afghans qui ont besoin d'assistance; dans un certain nombre de cas, le droit des civils à recevoir une assistance leur a été refusé, en contravention du droit international.

56. Des informations continuent de signaler des exécutions sommaires, donnant à penser que les droits de l'homme font l'objet de violations systématiques. On signale constamment que des prisonniers ont été exécutés dans des zones tenues par les Taliban dans le nord. Selon certaines informations, des soldats taliban ont retiré les prisonniers des lieux de détention où ils se trouvaient dans les régions de Mazar et Samangan et se sont débarrassés d'eux ailleurs. On a signalé à plusieurs reprises que des arrestations arbitraires et des exécutions sommaires avaient eu lieu au cours des opérations militaires entreprises en janvier 2000, et toujours en cours, dans les districts de Darra Souf et Sangcharak. C'est ainsi qu'a été signalé le meurtre d'anciens du village à l'intérieur et dans les environs

de Gosfandi. L'impunité qui règne en Afghanistan explique en grande partie la persistance de violations flagrantes des droits de l'homme.

#### IV. Observations

57. La situation de la population afghane demeure déplorable. Quatre ans après la mainmise des Taliban, Kaboul, selon les visiteurs, ressemble à une ville détruite par des bombardements, telle qu'elle se présentait quelques années après la fin de la Seconde Guerre mondiale, à ceci près qu'il n'y a pas de travaux de reconstruction en vue et que les habitants n'ont guère l'espoir de voir la situation s'améliorer. On constate dans l'ensemble du territoire afghan un processus de plus en plus net de paupérisation, qui est exacerbé par la sécheresse la plus grave qu'ait connue le pays depuis 30 ans. Plus de 20 ans après l'invasion de l'Afghanistan, en 1979, et alors que des milliards de dollars ont été consacrés aux efforts de guerre successifs, l'Afghanistan demeure en état de crise aiguë : ressources épuisées, intelligentsia en exil, population privée de ses droits de représentation, structures politiques traditionnelles anéanties et indicateurs de développement humain se situant parmi les plus mauvais du monde.

58. Quelques rayons d'espoir sont apparus ici ou là depuis mon rapport de mars. Mon Représentant spécial a établi de bonnes relations de travail avec les factions belligérantes et les gouvernements des pays voisins, qui tous lui ont manifesté leur volonté de coopérer à la recherche d'un processus de paix. La deuxième réunion, tenue à Djedda sous les auspices de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), a débouché sur un accord en vue d'un échange global de prisonniers de guerre qui, une fois appliqué, contribuerait à créer une atmosphère propice à l'ouverture d'un dialogue politique entre les parties afghanes. Il faut ici saluer la participation de la République islamique d'Iran et du Pakistan à l'initiative de l'OCI, processus auquel l'ONU a été étroitement associée et qui a mon appui plein et entier. Bien qu'il continue d'y avoir des ingérences extérieures en Afghanistan, certains faits donnent à penser que les gouvernements de la région commencent à se rendre compte qu'ils ont davantage intérêt, pour le bien de leur pays, à voir se réaliser un règlement pacifique en Afghanistan qu'à continuer à subventionner leurs factions préférées. Le groupe « six plus deux » semble s'efforcer de faire la preuve de son

utilité pratique. Les efforts déployés à l'issue de l'initiative de l'ancien Roi d'Afghanistan, Zahir Shah, dont le nom continue d'avoir une résonance positive parmi de nombreux Afghans, en vue de la convocation d'urgence d'une *loya jirgah*, sont les bienvenus et, dans la mesure où ils sont un adjuvant au dialogue entre les factions belligérantes, ils devraient recevoir les encouragements de la communauté internationale.

59. Pour le moment, cependant, ces faits continuent d'avoir très peu de retentissement. Une méfiance mutuelle profonde sépare les deux parties belligérantes. L'échange de prisonniers décidé à Djedda n'a pas encore eu lieu. On continue de signaler des violations graves des droits de l'homme. Tandis qu'une des parties continue de nourrir l'espoir d'une victoire militaire, l'autre est convaincue de pouvoir redresser l'équilibre des forces grâce à des gains sur le terrain. Tout porte à croire qu'en dépit des appels répétés lancés par la communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, une offensive majeure est en préparation pour le proche avenir, ce qui ne manquerait pas d'aggraver les souffrances de la population civile. Je tiens par conséquent à me joindre une fois de plus à ces appels que la communauté internationale adresse aux factions en guerre et à ceux qui les soutiennent pour leur demander de mettre fin à leur belligérance et de retourner à la table des négociations.

60. En outre, le problème risque de plus en plus de prendre une dimension internationale accrue du fait que l'on a davantage l'impression que le territoire afghan est utilisé comme base pour déstabiliser d'autres pays. En attendant, les États Membres, lorsqu'ils sont appelés à accorder leur attention à l'Afghanistan, ont tendance à privilégier des aspects particuliers de la situation tels que le terrorisme, la drogue, la sécurité régionale ou les réfugiés, sans envisager une stratégie globale susceptible de contribuer à un règlement global.

61. Ce qu'il faut à présent c'est que le dialogue s'établisse entre les parties afghanes et qu'en même temps les gouvernements qui sont engagés en Afghanistan trouvent un terrain d'entente fondé sur la reconnaissance du fait que leurs intérêts légitimes ne seront jamais mieux garantis que dans le contexte d'un règlement de paix global. Un tel règlement doit avoir un double objectif : la création d'un gouvernement unifié reposant sur une large base qui soit respectueux de la diversité ethnique de l'Afghanistan et un engagement mutuel entre l'Afghanistan et ses voisins fondé sur les principes de la non-ingérence et des relations amicales.